## Économie 5

#### Secteur bancaire

# Les bons comptes du groupe BGFIBank

Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Malgré un contexte économique contrasté et un environnement juridique et réglementaire de plus en plus exigeant, le 1er groupe bancaire d'Afrique centrale a su maintenir ses acquis en affichant une croissance maîtrisée et rentable, avec un total de bilan de 3 137 milliards de FCFA, en auamentation de 5% par rapport à l'exercice

**RÉUNI** le 10 avril 2019, sous la présidence de Henri-Claude Oyima, le Conseil d'administration de BGFI Holding Corporation a examiné les activités du groupe BGFIBank au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, avant d'en arrêter les comptes.

Malgré un contexte économique contrasté et un environnement juridique et réglementaire de plus en plus exigeant, le groupe BGFIBank a su maintenir

ses acquis, en affichant une croissance maîtrisée et rentable, avec un total de bilan de 3 137 milliards de FCF, en augmentation de 5% par rapport à l'exercice 2018, en phase avec les objectifs inscrits dans le projet d'entreprise "Excellence 2020". « Le groupe BGFI-Bank a poursuivi ses efforts de renforcement des fonds propres avec une situation nette de 375 milliards de FCFA, en augmentation de 7% par rapport à l'année dernière », s'est réjoui Henri-Claude Oyima.

En effet, l'activité du 1er groupe bancaire d'Afrique centrale s'est caractérisée par une hausse des dépôts de la clientèle de 5%, pour s'établir à 2170 milliards FCFA, d'une part, et par un accroissement des crédits à la clientèle de 4% pour s'élever à 2123 milliards de FCFA par rapport à l'exercice précédent, d'autre part.

Par ce niveau d'activités, le groupe BGFIBank confirme son statut d'acteur majeur au service du financement des économies africaines.



Le P-DG du groupe BGFI Bank, Henri-Claude Oyima.

En matière d'exploitation, le groupe a affiché un produit net bancaire de 205 milliards FCFA, stable par rapport à l'exercice 2017. Grâce à sa bonne maîtrise des frais généraux, ainsi que de son coût du risque, le groupe bancaire a clôturé l'année 2018 avec un résultat net de 30,5 milliards FCFA, en progression de 6% par rapport à l'exercice précédent.

**DIVIDENDES\*** Fort de ces bons résultats, le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires la distribution d'un dividende brut par action de 5 500 FCFA, représentant un montant global de 8,654 milliards de FCFA. La valeur mathématique de l'action continue de croître, pour s'établir à 196 300 FCFA, après distribution, pour une valeur nominale par action de 90 000 FCFA.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires la nomination de trois nouveaux administrateurs indépendants, afin de renforcer la gouvernance de BGFI Holding Corporation, d'une part, et de se conformer aux exigences réglementaires de Bâle II et Bâle III, d'autre part. Ainsi, le prochain Conseil d'administration sera composé de 10 administrateurs, soit 6 indépendants, 3 non exécutifs et 1 exécutif. « Tout ce qui précède confirme bien la solidité financière et la résilience du Groupe BGFI-Bank, qui a su s'adapter aux contextes économiques contrastés et aux exigences des nouveaux paquets réglementaires », a indiqué Henri-Claude Oyima.

## Délestages à Libreville et ses environs/Agence de régulation de l'eau et de l'énergie électrique (ARSEE)

## Le DG à la centrale thermique d'Owendo

**AEE** 

Libreville/Gabon

délégation l'Agence de régulation de l'eau et de l'énergie électrique (Arsee), conduite par son directeur général, Jules Marius Ogouebandja, s'est rendue, mardi dernier, à la centrale thermique de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), située à d'Owendo.

Il s'agissait, pour l'Arsee, de voir quels sont les mécanismes mises en place par la SEEG, afin de juguler rapidement le phénomène des délestages enregistrés



Le DG de l'ARSEE, Jules Marius Ogouebandja, sur le site...

à Libreville et ses environs, ces derniers temps. Des délestages dus au fait que les vieillissants, nécessitaient moyens de production une maintenance, a souli-



...de la centrale thermique d'Owendo qui va renforcer la capacité de fourniture de la capitale.

gné le responsable du site, André Justin Andeneze. « Les moyens de production sont en train d'être mis à niveau. Et toutes les opérations de maintenance s'effectuent actuellement, afin de renforcer les capacités de production de la SEEG, dans les délais relativement courts, pour que ce phénomène de délestages ne soit plus qu'un lointain souvenir », a-t-il indiqué.

Une visite satisfaisante pour l'équipe de l'Arsee. En effet, son directeur général a constaté la remise en service de la turbine à gaz d'une puissance de 13 mégawatts depuis le 4 avril

dernier. Mais également de la poursuite des travaux sur la turbine à gaz de 20 Mégawatts pour une remise en service de cette dernière à la fin du mois de mai 2019. « Nous voyons que la SEEG fait des efforts pour améliorer son service, afin de satisfaire sa clientèle. Nous nous réjouissons des efforts du gouvernement, par l'entremise du ministère de l'Eau et de l'Énergie qui, à travers des réunions régulières avec la SEEG, démontre sa volonté de doter le Gabon d'un réseau électrique fiable », a noté Jules Marius Ogouebandja.

#### COMMUNIQUE DE PRESSE

SUITE au communiqué paru dans le journal l'Union du 10 avril 2019, relatif au transport des produits bois en mode conventionnel (grumiers, barges, camions plateaux et wagons) des zones de production aux zones portuaires, le ministre d'Etat, ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat tient à apporter les précisions sui-

- le transport en mode conteneur non scellé est autorisé pour les opérateurs économiques identifiés par l'administration des Eaux et Forêts dans les activités de déroulage, de tranchage et des produits séchés, munis de la feuille de

- le transport en mode conteneur scellé est autorisé à partir de la zone à régime privilégié de Nkok, du port sec de Franceville et du Hub de Lastoursville. Dans ce cas, les rapports d'empotage sont cosignés par les administrations des Eaux et Forêts et des Douanes.

A cet effet, les acteurs de la filière forêt-bois sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour se conformer à la présente mesure.

Fait à Libreville le 18 avril 2019

Le ministre d'Etat, ministre des Forêts et de l'Environnement, chargé du Plan Climat

**Guy Bertrand MAPANGOU**